

Initiatives ministérielles

leader parlementaire du gouvernement et dans le ton qu'il a employé. Je pense que ce qu'il a dit ici cet après-midi est absolument honteux, monsieur le Président.

Le député d'en face a cité abondamment certains faits qu'il croit importants. Le député siège en cette enceinte depuis assez longtemps, et je lui demande de réfléchir à ce que dit, à la page 8, une décision rendue aujourd'hui par la Commission des relations de travail dans la fonction publique. Encore une fois, je le répète, c'est un organisme créé en vertu d'une loi dûment adoptée à la Chambre. Ses membres sont nommés par le premier ministre et approuvés par le Cabinet.

Cette décision dit notamment ceci:

Des conseils des relations de travail travaillant dans divers secteurs de compétence ont soutenu que le fait d'insister sur des conditions préalables aux négociations en vue de la signature d'une convention collective est contraire aux conditions nécessaires à des négociations de bonne foi.

On y cite un cas particulier, celui de Rolf, Clarke Stone Packaging, tranché en 1980 par la Commission des relations de travail de l'Ontario. On précise dans ce cas que la question spécifique était ici de déterminer si l'intéressé s'était conformé à l'ordre de la Commission de négocier de bonne foi et de faire tous les efforts possibles pour en arriver à la conclusion d'une convention collective. Et ce n'est pas tout.

Je me contenterai de dire, monsieur le Président, que la commission, une commission quasi-judiciaire dûment nommée par le gouvernement, a maintenant rendu sa décision et qu'elle est d'avis que le gouvernement du Canada a négocié de mauvaise foi.

Il n'y a pas de quoi s'étonner qu'il nous soit si difficile d'être concurrentiel, en tant que pays, quand notre propre gouvernement négocie de si mauvaise foi avec les syndicats, qui jouent un rôle si important dans l'économie du pays. Il nous apparaît clairement, à moi et à mon parti, monsieur le Président, que nous assistons une fois de plus—je le déplore, je dirais même que je le déplore au plus haut point—au petit jeu que joue le gouvernement pour redorer son blason, pour ainsi dire, et relever sa cote de popularité en misant sur l'humeur de la population canadienne qui est plutôt indisposée par les désagréments que cause cette grève d'un bout à l'autre du pays.

Si la situation inquiétait le gouvernement à ce point, s'il tenait vraiment à régler ce différend, pourquoi n'a-t-il pas nommé de médiateur? Cela fait partie du processus

de négociation collective. Au lieu de cela, il change d'avis comme une girouette. Il veut porter l'affaire devant le Parlement pour mieux faire traîner les choses. Il a recours à la provocation pour inciter—et j'emploie ce terme respectueusement, monsieur le Président—les représentants syndicaux et les syndiqués partout au pays à la violence. En effet, il serait alors justifié d'adopter une mesure législative qui, on le sait maintenant, surseoirait à la négociation collective, le Parlement se constituant en entité dictatoriale pour ne pas respecter le principe fondamental du processus de négociation collective au Canada en permettant de négocier de mauvaise foi. Nous savons tout cela. Le gouvernement cherche à créer une situation d'urgence, et force est de lui reconnaître un certain talent. Mais ne serait-ce pas faire le jeu d'un gouvernement qui cherche désespérément à s'accrocher au pouvoir politique coûte que coûte? Le choix du terme n'est pas de moi, monsieur le Président. C'est celui que le leader du gouvernement à la Chambre a employé aujourd'hui à la Chambre quand il a dit qu'il s'agissait d'un jeu d'influences.

Nous assistons ici à une pure manifestation de pouvoir politique, monsieur le Président, et je suis persuadé qu'en fin de compte, en dernière analyse, les Canadiens en viendront à reconnaître que les décisions du premier ministre, des ministres de premier plan, les MacDougall, les Clark, les Mazankowski et les Wilson, et les circonscriptions respectives qu'ils représentent. . .

Une voix: Il ne les représentent pas.

M. Dingwall: Ah, c'est la phrase clé. Ils ne représentent qu'une chose, monsieur le Président, et c'est leur amis politiques et leurs partisans. Nous trouvons regrettable, monsieur le Président, que nous ayons dû arriver à ce genre de confrontation dans notre pays.

La question que je pose aux députés est la suivante: avons-nous vu cela ailleurs? Il faut faire ce que veut Brian Malroney, ce que veut le premier ministre ou alors rien ne va plus. Avons-nous vu cela avant, monsieur le Président? Et nous allons le revoir, comme le prouve le projet de loi en question. Je m'adresse au public qui suit les débats ce soir: remarquez les manoeuvres procédurales auxquelles se livre le gouvernement d'en face pour donner aux Canadiens un sentiment d'urgence, dans l'espoir de créer un conflit aux piquets de grève, dans l'espoir de susciter une confrontation entre des personnes innocentes pour légitimer ses décisions draconiennes.